

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COURS DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)

2026ETU0008

Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

10 Avenue Marc Pégérin
BP 54032
31055 TOULOUSE CEDEX 4

SOMMAIRE

Table des matières

1.	Objet de la consultation - Dispositions générales	3
1.1	Objet du marché.....	3
1.2	Présentation de l'institut.....	3
2.	Conditions d'exécution des prestations	4
2.1	Lieux d'exécution.....	4
2.2	Objectifs de la formation	4
2.3	Décomposition en postes	4
2.4	Nombre d'étudiants	4
2.5	Qualité de la pédagogie.....	5
2.6	Qualité des intervenants.....	5
2.7	Organisation pratique des cours et conditions d'accueil	5
2.8	Livrables.....	6
2.9	Moyens matériels et environnement numérique d'apprentissage.....	7

1. OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent des cours de Français Langue Etrangère (FLE) à destination des étudiants internationaux non francophones de l'ISAE-SUPAERO.

Dans le cadre de l'accueil des étudiants internationaux au titre d'un programme d'échange et visant l'obtention des diplômes de l'École, l'ISAE-SUPAERO prévoit l'organisation de cours intensifs de FLE durant la période estivale, afin de favoriser leur intégration et leur réussite académique.

Ce marché a vocation à dispenser un enseignement à l'ensemble des étudiants internationaux de l'ISAE-SUPAERO susceptibles de bénéficier de cours intensifs de FLE, quelle que soit leur filière d'inscription (cycle ingénieur généraliste, Mastères Spécialisés ou tout autre cursus accueillant des étudiants non francophones).

Tout au long de l'année universitaire, les enseignements en FLE sont assurés par la professeure de FLE de l'ISAE-SUPAERO.

La période estivale ne permettant pas à l'établissement de mobiliser les ressources internes nécessaires à l'organisation de ces enseignements, le présent marché a pour objet d'en confier la réalisation à un prestataire externe. Ces formations ont lieu uniquement pendant les vacances scolaires d'été afin de proposer aux étudiants une rentrée dans des conditions optimales.

Les prestations devront être réalisées dans les locaux de l'organisme de formation (cause de fermeture estivale de l'ISAE et d'indisponibilité de la professeure de FLE de l'ISAE).

Au-delà de cette contrainte calendaire, l'externalisation présente un intérêt pédagogique : en suivant leurs cours au sein d'un organisme extérieur, les étudiants sont amenés à côtoyer d'autres apprenants de FLE, issus de contextes variés, ce qui favorise la pratique de la langue dans des situations de communication authentiques et diversifiées, hors du cadre de l'établissement.

1.2 Présentation de l'institut

Leader mondial de l'enseignement supérieur pour l'ingénierie aérospatiale, l'ISAE-SUPAERO offre une gamme unique de formations de très haut niveau.

L'ISAE-SUPAERO rassemble plus de 100 enseignants et chercheurs permanents et 1700 étudiants et doctorants, et s'appuie sur 1800 professeurs vacataires issus du monde professionnel.

Le campus de l'ISAE-SUPAERO accueille chaque année 40% d'étudiants internationaux. Cette offre de formation permet ainsi à ces étudiants de s'acculturer à la langue française avant le début de la scolarité au sein de l'ISAE.

De plus, l'ISAE-SUPAERO conduit une politique d'ouverture internationale visant à renforcer son attractivité et son rayonnement.

Environ 40 % de ses 650 diplômés annuels sont internationaux, dont près de 400 suivent chaque année des enseignements en français langue étrangère (FLE).

L'ISAE-SUPAERO a obtenu en 2020 et en 2024 le Label Qualité FLE, délivré conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette distinction atteste de l'excellence de son offre en FLE et de la qualité de ses dispositifs pédagogiques et organisationnels. La commission de labellisation lui a attribué le niveau maximal de trois étoiles pour l'ensemble des critères évalués (formation, enseignants, accueil, gestion, locaux et équipements).

Par ailleurs, l'établissement bénéficie également, pour la seconde fois consécutive, du label « Bienvenue en France » au niveau trois étoiles, reconnaissant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux étudiants internationaux. L'ISAE-SUPAERO fait ainsi partie des 153 établissements labellisés « Bienvenue en France » et des 22%, qui, à ce jour, ont obtenu la labellisation de niveau trois étoiles.

2. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

2.1 Lieux d'exécution

Lieu(x) d'exécution : TOULOUSE

Adresse d'exécution :

Les prestations de formation devront se dérouler dans les locaux de l'organisme de formation, située dans l'agglomération toulousaine, à l'adresse mentionnée dans l'offre du candidat (cause de fermeture estivale de l'ISAE-SUPAERO). Le lieu de formation doit être facilement accessible via les transports en commun.

Le temps de trajet domicile-lieu de formation aux heures correspondantes au début et fin des cours (8h-17h) prise en compte : la distance parcourue à pied du lieu de la formation vers la station de métro la plus proche ne doit pas excéder 10 minutes à pied.

2.2 Objectifs de la formation

Le niveau initial des apprenants non francophones se situe majoritairement entre les niveaux A2 et B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), avec quelques cas ponctuels relevant du niveau A1. À l'issue de la formation, les participants devront avoir acquis au minimum un niveau de progression sur l'échelle du CECRL et être en mesure de comprendre, produire et interagir en français courant, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans des situations de communication usuelles.

2.3 Décomposition en postes

Les prestations attendues sont décomposées en trois postes :

Poste	Intitulé du module	Volume horaire	Amplitude
Poste 1	Module de français langue étrangère	80 heures	4 semaines × 20 h
Poste 2	Module de français langue étrangère	60 heures	3 semaines × 20 h
Poste 3	Module de français langue étrangère	40 heures	2 semaines × 20 h

Ces différents postes sont commandés en fonction des dates de rentrée des auditeurs étrangers.

2.4 Nombre d'étudiants

A titre informatif, l'état des consommations antérieures est communiqué aux candidats comme suit :

- En 2021, une trentaine d'étudiants ont suivi des cours de FLE, dont 2 étudiants ont suivi le parcours 80 h et 25 étudiants ont suivi le parcours 60 h.
- En 2022 : 24 participants (1 étudiant en 80h et 23 étudiants en 60h)
- En 2023 : 19 participants (19 étudiants en 60h)
- En 2024 : 24 participants (24 étudiants en 60h)

- En 2025 : 18 participants (18 étudiants en 60h)

En moyenne, une vingtaine de participants par session estivale, majoritairement positionnés sur des forfaits 60 heures. Aucun étudiant n'a suivi le parcours 40 h.

Le nombre d'étudiants ainsi que leur répartition par poste sont fournis à titre indicatif. Ces données peuvent évoluer en fonction des éventuels désistements ou de nouvelles admissions. Elles ne sauraient constituer un engagement ferme d'achat de la part de l'ISAE-SUPAERO, qui ne sera engagé qu'à hauteur des commandes effectivement émises.

2.5 Qualité de la pédagogie

Le titulaire garantit la qualité pédagogique des formations, en s'appuyant sur une démarche communicative et actionnelle, une approche culturelle de l'enseignement du FLE et les dernières innovations pédagogiques.

Les formations devront être conformes aux standards du label Qualité FLE, assurant la qualité des contenus, des méthodes pédagogiques, des évaluations et du suivi des apprenants.

Les organismes de formation intervenant pour des actions de Français Langue Étrangère (FLE) à destination des étudiants peuvent préciser s'ils sont titulaires de la certification Qualiopi. La certification n'étant pas obligatoire, son absence ne pénalise pas le candidat.

Le titulaire s'engage à transmettre les certificats correspondants en cours de validité, à la mettre à jour à chaque échéance réglementaire et à transmettre systématiquement les justificatifs correspondants.

2.6 Qualité des intervenants

Le titulaire garantit l'expertise des intervenants dans le domaine de l'enseignement du FLE. Les intervenants proposés par le titulaire doivent être diplômés en FLE et assurer personnellement et intégralement les cours de la formation.

En cas d'empêchement d'un intervenant, le titulaire s'engage à désigner un remplaçant qualifié. À défaut, aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Le titulaire prend alors toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne se trouve ni compromise, ni altérée.

Les coordonnées des contacts de la direction des formations de l'ISAE-SUPAERO à joindre en cas d'urgence, seront communiqués au titulaire du marché dès la notification de l'accord-cadre.

2.7 Organisation pratique des cours et conditions d'accueil

Les cours auront lieu au mois d'août, en raison de la fermeture estivale de l'ISAE, et, en vue d'assurer aux étudiants une rentrée dans des conditions optimales.

Les cours devront être planifiés le matin, du lundi au vendredi, à raison de 4 heures par jour.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveaux (16 étudiants maximum par groupe) à l'initiative du titulaire. L'ISAE n'intervient pas dans la constitution de ces groupes. Il appartient au titulaire de proposer et de mettre en œuvre, au préalable, une évaluation de niveau diagnostique. Le titulaire fait passer les tests de positionnement avant l'arrivée des étudiants, ou, au plus tard, le 1^{er} jour des cours.

Le titulaire communique à l'ISAE-SUPAERO, au plus tard lors de la notification du bon de commande, les informations requises et les délais nécessaires à l'inscription des étudiants sur les outils et plateformes qu'il utilise.

La liste définitive des participants est communiquée au titulaire dès la mi-juillet. Cependant, la direction des formations de l'ISAE-SUPAERO se réserve le droit de modifier cette liste, jusqu'à 8 jours avant la date de début du premier cours, en cas de désistements imprévisibles ou de nouvelles admissions.

Les cours se déroulent dans les locaux du titulaire ou dans tout lieu loué par ses soins, situé à Toulouse. Le titulaire s'assure que les locaux d'enseignement sont accessibles, adaptés à l'accueil d'un public international, et que les étudiants peuvent se restaurer au sein des locaux ou à proximité immédiate.

Le titulaire indique dans son mémoire technique l'adresse exacte du lieu d'enseignement, les options de restauration disponibles ainsi que, le cas échéant, les équipements mis à disposition des étudiants en dehors des heures de cours (espace de travail, connexion Wi-Fi).

Toute modification du lieu d'enseignement en cours d'exécution du marché est soumise à l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur, notamment lorsqu'elle est susceptible d'affecter l'évaluation réalisée au titre du critère environnemental.

2.8 Livrables

A l'issue de chaque formation, le titulaire remet à chaque étudiant une attestation individuelle de formation précisant le nombre d'heures effectuées et le niveau acquis par l'étudiant au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et le cas échéant, des niveaux intermédiaires utilisés par le centre de FLE.

A cet effet, le référentiel de formation du titulaire devra être communiqué à l'ISAE-SUPAERO.

Le titulaire transmet à l'ISAE-SUPAERO une liste indiquant, pour chaque candidat, le niveau de langue évalué à son arrivée ainsi que le niveau estimé à l'issue de la formation, en précisant les compétences linguistiques correspondantes, accompagnée des fiches de suivi individuel et des rapports pédagogiques de chaque étudiant précisant le nombre d'heures suivies, les dates de la formation et le niveau estimé en début et fin de session.

Le titulaire établit des feuilles d'émargement comportant les nom et prénom du formateur, ceux des auditeurs ainsi que la date de la prestation. Ces feuilles d'émargement sont transmises à la direction des formations de l'ISAE-SUPAERO par le titulaire à l'issue de la formation.

Tableau récapitulatif des livrables	
Document à transmettre	Périodicité
Référentiel de formation	En début de formation
Attestation individuelle de formation	A l'issue de la formation
Synthèse des attestations de formation	A l'issue de la formation
Fiches de suivi individuel	A l'issue de la formation
Rapports pédagogiques	A l'issue de la formation
Feuilles d'émargement	A l'issue de la formation

Évaluations des acquis, questionnaires de satisfaction et dispositifs de suivi :

Le titulaire soumet chaque étudiant à une évaluation diagnostique préalable permettant le positionnement sur l'échelle CECRL et la constitution des groupes de niveaux. À l'issue de la formation, une évaluation finale portant sur les quatre compétences langagières (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite) est organisée par le titulaire selon le référentiel CECRL. Les résultats de cette évaluation sont formalisés dans les attestations individuelles de formation et le rapport de synthèse transmis à l'ISAE-SUPAERO.

Le titulaire met en œuvre un dispositif de recueil de la satisfaction des apprenants, comportant au minimum un questionnaire de mi-formation et un questionnaire de fin de formation. Ces questionnaires portent a minima sur la qualité pédagogique des intervenants, l'adéquation du niveau et du rythme des cours, les conditions matérielles d'accueil et la progression perçue par l'étudiant. Les résultats agrégés sont transmis à l'ISAE-SUPAERO au plus tard en même temps que les livrables de fin de formation prévus à l'article 5.1.6. Le titulaire indique les mesures d'amélioration continue qu'il envisage de mettre en œuvre au vu de ces résultats.

2.9 Moyens matériels et environnement numérique d'apprentissage

Le titulaire met à disposition des étudiants et des formateurs les équipements matériels nécessaires à la bonne exécution des prestations (matériel informatique, vidéoprojecteur ou dispositif d'affichage équivalent, connexion internet de qualité suffisante). L'existence d'un laboratoire de langues ou d'un espace numérique dédié au FLE constituera un élément apprécié dans l'évaluation de l'offre.

Lorsque le titulaire utilise des outils numériques d'apprentissage (plateformes, environnements collaboratifs, logiciels d'exercices interactifs ou d'évaluation en ligne), il s'engage à ce que ces outils soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Il remet à l'ISAE-SUPAERO, au plus tard à la date de notification du premier bon de commande, une notice d'information précisant la nature des données personnelles collectées, leur finalité, leur durée de conservation et les sous-traitants éventuels de traitement au sens de l'article 28 du RGPD.

En cas de mise à disposition d'une plateforme e-learning en complément des séances en présentiel, le titulaire précise les niveaux CECRL couverts, les conditions d'accès pour les apprenants, la durée d'accès après la fin de la formation ainsi que les conditions techniques d'utilisation pour les apprenants.